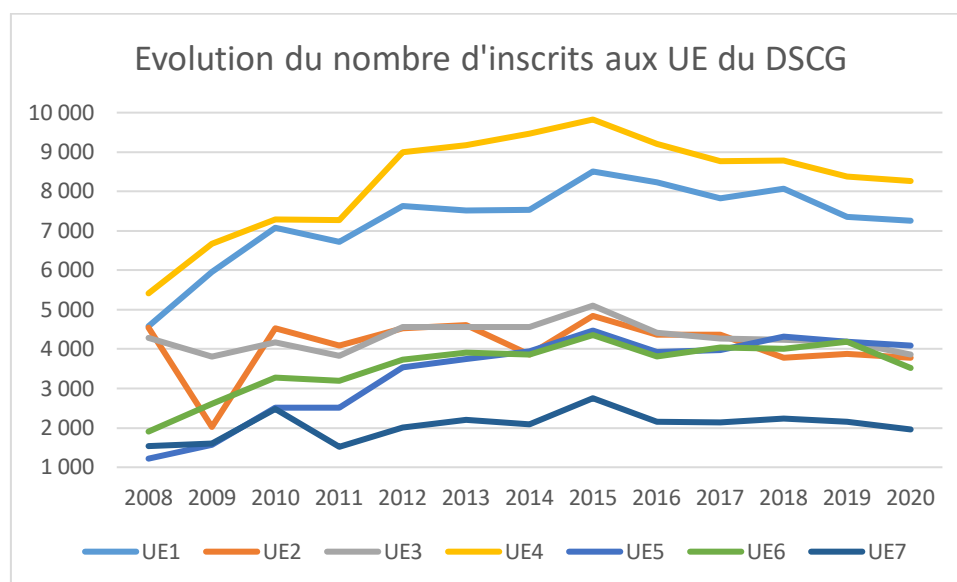


Rapport du jury du DSCG session 2020

Le rapport du jury du DSCG se compose de plusieurs parties : les parties 1 à 4 présentent des données statistiques pluriannuelles sur le nombre d'inscrits, le taux de présence, le nombre d'admis aux UE et au DSCG. La partie 5 présente les sujets des épreuves ponctuelles de la session 2020 et le cas échéant des informations ou conseils pour les sessions suivantes. Enfin, la partie 6 donne des conseils pour les candidats se présentant à la VAE.

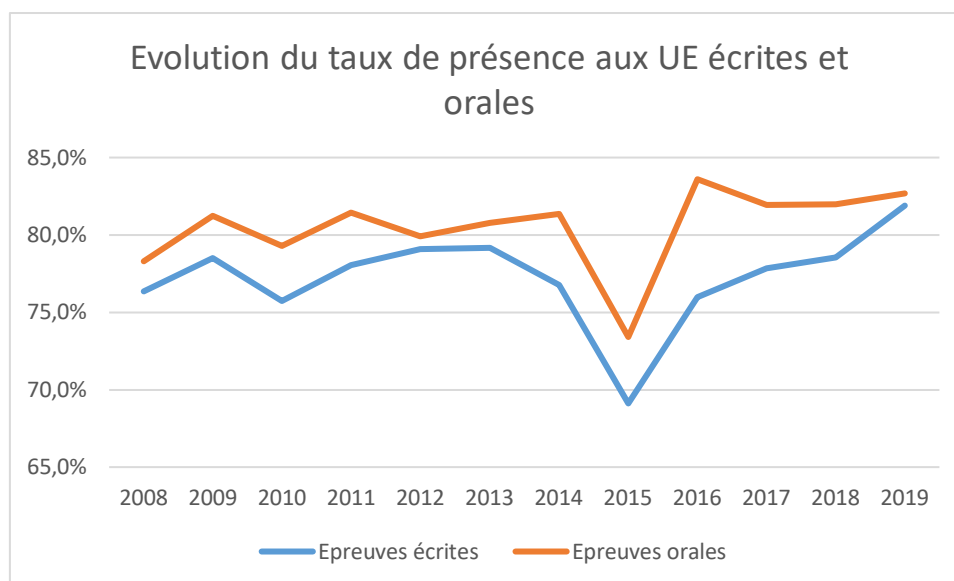
1. Evolution du nombre d'inscrits et de présents

Depuis la première session du DSCG en 2008, le nombre d'inscrits et de présents aux examens comptables a fortement augmenté jusqu'en 2015. Depuis lors, on observe un tassement dans le nombre d'inscrits, surtout perceptible au niveau des UE 1 et 4 qui comptent malgré tout un nombre d'inscrits nettement supérieur aux autres UE.

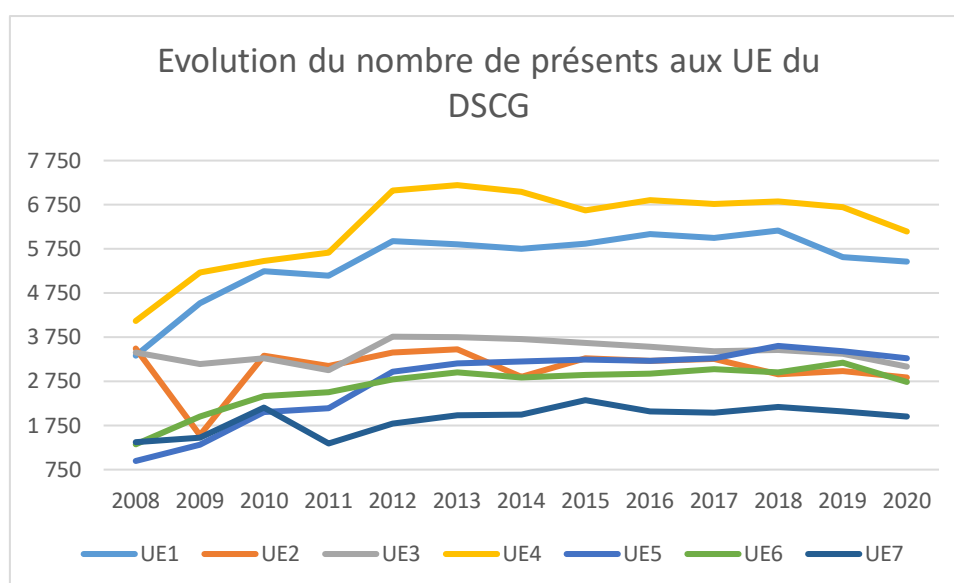


Ainsi, l'UE 1 Gestion juridique, sociale et fiscale a eu 7 263 inscrits (contre 7 362 en 2019) et l'UE4 Comptabilité et audit 8 374 inscrits (contre 8 734 en 2019). Pour les autres UE, l'évolution des effectifs varie peu par rapport à 2019 et avec un nombre moyen d'inscrits compris entre 3 800 (UE2) et 4 000 (UE5) aux épreuves écrites et à l'UE6 d'anglais des affaires. Seule l'UE 7 Relations professionnelles est en retrait avec 1 955 inscrits.

Le taux de présence aux épreuves écrites (80,8% des inscrits en 2020 contre 81,9% en 2019 et 78,6% en 2018) est globalement stable alors que l'on aurait pu craindre un impact de la crise de la COVID-19. Au niveau des épreuves orales, l'analyse se limite l'UE6 (77.7% des inscrits contre 75.8% en 2018) car exceptionnellement cette année les mémoires (UE7) n'ont pas fait l'objet d'une soutenance orale exceptionnellement cette année.



La combinaison entre le nombre d'inscrits et le taux de présence aux examens se traduit par une évolution du nombre de candidats présents qui avait fortement augmenté jusqu'en 2012 puis s'était stabilisée jusqu'en 2018. Depuis 2019 le nombre d'étudiants présents est en baisse (baisse sensible pour l'UE1 et 4) ce qui doit être examiné au regard de l'augmentation du nombre de candidats ayant validé ces UE en 2018 et 2019.

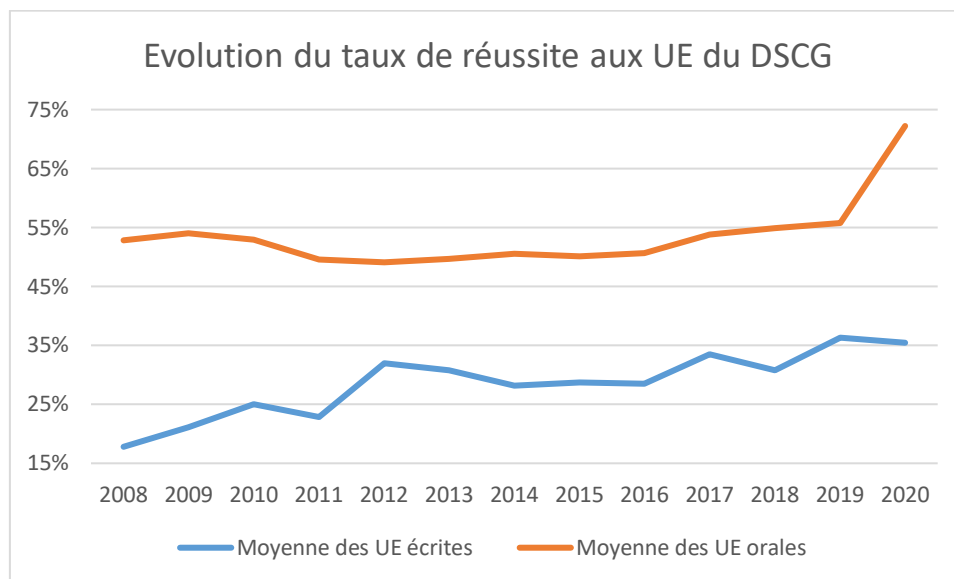


Là encore, les UE1 et 4 se distinguent des autres UE par le nombre de candidats présents avec pour l'UE1 5 455 candidats présents (contre 5 564 en 2019) et pour l'UE4 6 148 candidats présents (contre 6 688 en 2019), les autres UE écrites comptant autour de 2 800 à 3 300 présents.

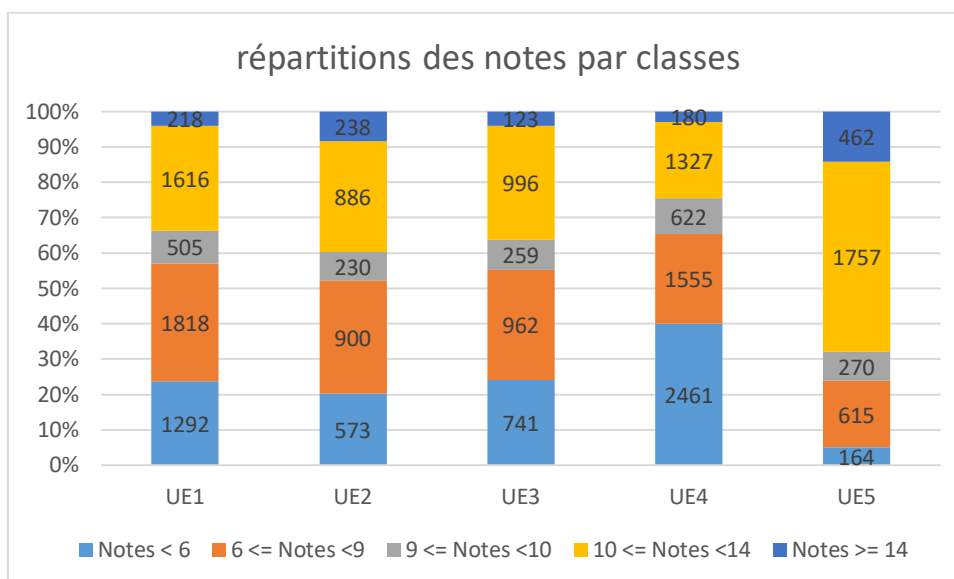
2. Evolution du nombre d'admis aux épreuves ponctuelles et des taux de réussite

Le taux de réussite aux épreuves est de 72% pour les UE orales (contre 56% en 2019) comprenant notamment l'UE7 Relations professionnelles validée par 83% des candidats se présentant à l'oral (68%

en 2019). Le taux de réussite aux épreuves écrites est stable (37,5% en moyenne en 2020 contre 37,8% en 2019). Ce taux de réussite moyen aux épreuves écrites cache de fortes disparités selon les UE.

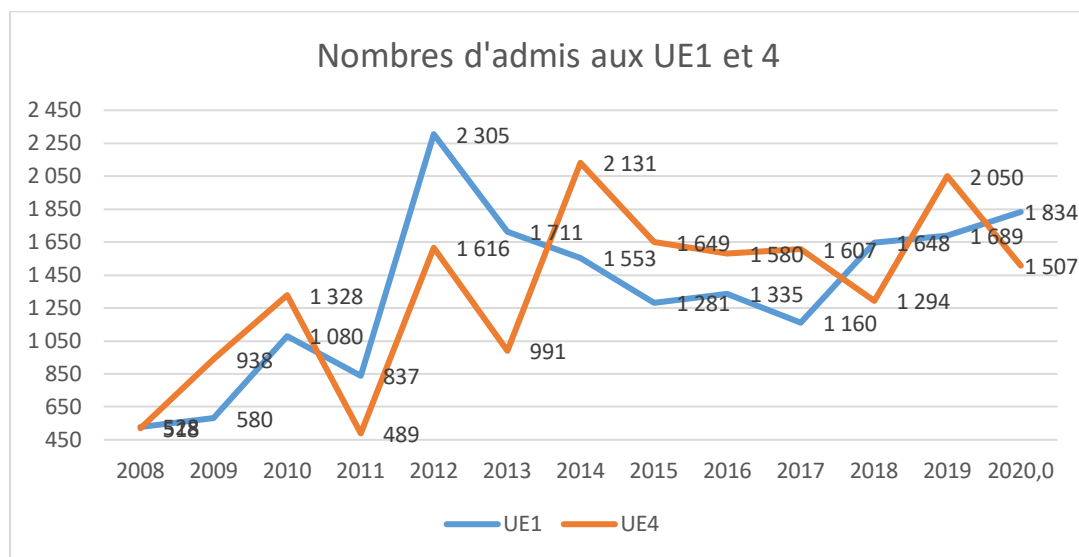


Ainsi, les taux de réussite sont particulièrement bons et comparables à 2019 pour l'UE5 Management des systèmes d'information (68% contre 67% en 2019), l'UE3 Management et contrôle de gestion (40% contre 31% en 2019) et l'UE 2 Finance (34% contre 30% en 2019). Le taux de réussite pour l'UE1 est en augmentation (34% contre 30% en 2019 et 27% en 2018) tandis que pour l'UE4 l'évolution continue à être erratique (25% contre 31% en 2019 et 19% en 2018).



Si l'on fait une analyse plus fine de la répartition des notes, on remarquera également que les UE1 et 4 concentrent un taux important de copies ayant des notes éliminatoires (notes inférieures à 6) : 24% pour l'UE1 et 40% pour l'UE4. Ces pourcentages sont très élevés et sont aussi le signe que ces épreuves exigent une préparation à l'examen. Or, force est de constater qu'un certain nombre de candidats, souvent pris par leur activité professionnelle ou manquant de méthodes, ont du mal à se mettre dans l'esprit de ces épreuves (travail en temps limité et sans documentation à l'exception de celle fournie par les sujets) et à maîtriser les connaissances associées recouvrant un programme vaste en droit et très technique en comptabilité et audit.

Quant au nombre d'admis, il dépend donc de deux paramètres : le nombre d'inscrits présents aux examens dont on a vu précédemment qu'il était en baisse en 2020 et du taux de réussite par UE particulièrement bon cette année à l'exception de l'UE4.



3. Présentation des résultats détaillés de la session 2019 et 2020

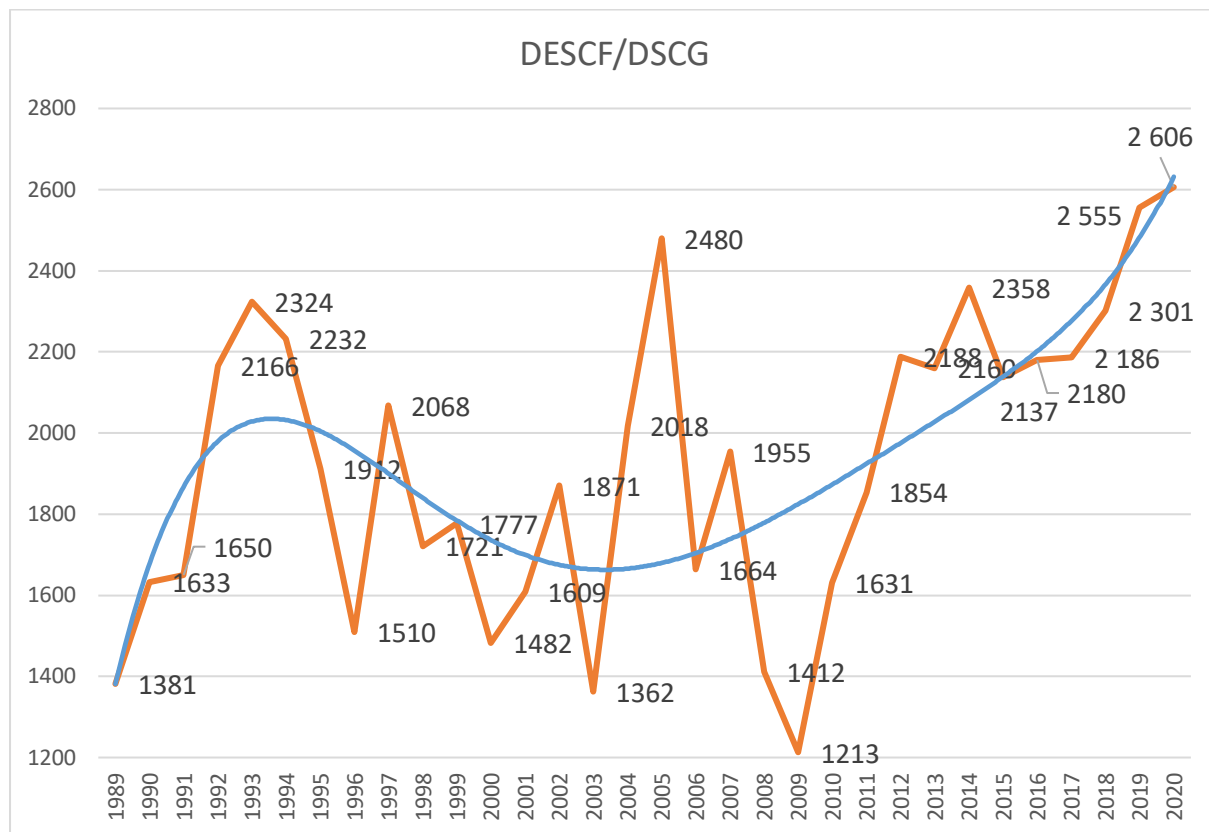
Les tableaux ci-après présentent les résultats des deux dernières sessions.

2019	Inscrits	Présents	Taux de présence	Admis	Taux de réussite
UE1	7 362	5 564	75,58%	1 689	30,36%
UE2	3 875	2 975	76,77%	935	31,43%
UE3	4 182	3 374	80,68%	1 350	40,01%
UE4	8 374	6 688	79,87%	2 050	30,65%
UE5	4 188	3 435	82,02%	2 297	66,87%
Tx de réussite aux épreuves écrites					37,76%
UE6	4 183	3 172	75,83%	1 508	47,54%
UE7	2 159	2 072	95,97%	1 415	68,29%
Tx de réussite aux épreuves orales					55,74%

2020	Inscrits	Présents	Taux de présence	Admis	Taux de réussite
UE1	7 263	5 455	75,11%	1 834	33,62%
UE2	3 784	2 832	74,84%	1 124	39,69%
UE3	3 865	3 086	79,84%	1 119	36,26%
UE4	8 258	6 148	74,45%	1 507	24,51%
UE5	4 093	3 271	79,92%	2 219	67,84%
Tx de réussite aux épreuves écrites					37,53%
UE6	3 519	2 736	77,75%	1 757	64,22%
UE7	1 955	1 954	99,95%	1 630	83,42%
Tx de réussite aux épreuves orales					72,22%

4. Nombre d'admis au DSCG

Les candidats se présentant au DSCG peuvent opter pour deux voies : celle des épreuves ponctuelles ou celle de la validation des acquis de l'expérience (VAE). Par ailleurs, un candidat peut se présenter aux UE de son choix : il peut ainsi se présenter à une seule ou à plusieurs UE, mais il ne pourra valider son DSCG que s'il valide l'ensemble de ses UE avec une moyenne supérieure à 10/20 (hormis les UE où le candidat, du fait d'un autre diplôme, possède une dispense) ou qu'il est en mesure de compenser des UE entre elles pour lesquelles il aurait eu au minimum une note de 6/20.



Après un creux au plus bas en 2009 (suite au passage du DESCF au DSCG à compter de 2008), le nombre de diplômés ne cesse d'augmenter.

Nombre de candidats admis aux épreuves ponctuelles et par le biais de la VAE

	Ponctuel	VAE	Total
2008	1 412		1 412
2009	1 213		1 213
2010	1 631		1 631
2011	1 787	67	1 854
2012	2 113	75	2 188
2013	2 095	65	2 160
2014	2 309	48	2 357
2015	2 111	26	2 137
2016	2 154	26	2 180
2017	2 140	46	2 186
2018	2 280	21	2 301
2019	2 530	25	2 555
2020	2 589	17	2 606

5. Analyse des épreuves ponctuelles du DSCG

D'une manière générale, les sujets ont été jugés par les correcteurs en adéquation avec le référentiel du DSCG et permettant une bonne évaluation des candidats. Le niveau des candidats demeure toutefois encore trop faible sans doute lié à une préparation insuffisante des UE et/ou une maîtrise approximative des bases (DCG) et/ou une méthodologie de travail inadaptée aux épreuves. Il est rappelé notamment que la maîtrise de l'ensemble des UE du DCG reste un prérequis pour aborder le DSCG.

Pour rappel, **aucun point du programme du DSCG ne peut être considéré comme mineur** et ce n'est pas parce qu'un point du programme n'a pas fait l'objet d'un sujet au cours des années antérieures qu'il ne pourra pas faire l'objet d'un futur sujet.

Le DSCG est un diplôme de niveau master et en tant que tel il exige que les candidats puissent démontrer qu'ils maîtrisent des compétences tout à la fois techniques, d'analyse, de synthèse et rédactionnelles de niveau master.

UE1. Gestion juridique, sociale et fiscale

A titre liminaire, on rappellera que la réforme des programmes a peu impacté le programme de l'UE1 dans la mesure où l'approche qui a été retenue initialement pour la définition du programme de cette UE au demeurant assez transversale repose sur la chronologie de la vie de l'entreprise.

Le sujet de l'UE1 : « *Gestion juridique fiscale et sociale* » comportait, selon une structure assez classique pour cette épreuve, quatre dossiers distincts et d'importance égale en termes de barème (5 points chacun), dossiers couvrant des volets très différents du programme.

Le premier dossier portait sur la transmission d'entreprise et plus spécifiquement la transmission à titre gratuit de l'entreprise, thème qui n'avait été que très rarement abordé dans les sujets des années antérieures. Les questions étaient très classiques et faisaient appel aux grands principes en matière de transmission à titre gratuit, principes à appliquer à un cas pratique simple et correspondant à une situation concrète tout aussi classique. Le deuxième dossier portait sur l'entreprise en difficulté et en particulier la procédure d'alerte et la procédure de conciliation. Au-delà de la connaissance des définitions, il était demandé aux candidats de s'interroger sur la mise en œuvre de ces procédures dans une situation concrète. Le troisième dossier, à partir d'une situation pratique, abordait des questions touchant au droit des contrats et droit du financement. Enfin, le dernier dossier portait sur le droit des sociétés avec des prolongements dans le domaine du droit pénal des affaires.

Conseils pour la session 2021

Comme à chaque fois sur des questions juridiques et fiscales, il est souhaitable de toujours bien en revenir aux principes et aux règles puis de les appliquer au cas d'espèce. Cela explique en particulier pourquoi il est souvent demandé aux candidats de rappeler ou d'identifier la règle ou le principe puis ensuite de vérifier si les conditions d'application sont satisfaites au cas particulier. Il ne sert à rien de mémoriser des solutions techniques éparpillées ; il convient de préférer le raisonnement à partir des principes.

En cabinet, un client est aujourd'hui souvent capable de trouver par lui-même sur internet des solutions techniques ; le professionnel lui doit pouvoir l'aider à comprendre la raison d'être de cette solution, le raisonnement pour y aboutir et l'adéquation avec la situation qui est la sienne. Cette remarque d'ordre général doit pouvoir se retrouver notamment dans les copies et en particulier dans la manière de structurer les réponses.

Enfin, il est recommandé, comme pour chaque épreuve, de commencer par lire l'intégralité du sujet, annexes comprises, et ensuite de définir un programme de travail en s'y tenant. Le réflexe qui consiste à garder pour la fin ce que l'on sait faire est souvent contreproductif car le candidat se laisse gagner par le temps et finit par « bâcler » des parties de dossiers sur lesquelles il aurait pu maximiser les points.

UE2. Finance

Le sujet était composé de trois dossiers indépendants. Le dossier 1 concernait la création de valeur de la société BTP Plus et les modalités de financement pour une acquisition *via* un emprunt obligataire. Le second dossier concernait la gestion du risque de taux à partir d'un collar et de trésorerie avec l'utilisation d'un système de netting. Le troisième dossier était un dossier d'évaluation d'entreprise, portant sur une start-up.

La construction du sujet était différente par rapport aux années passées. La question de réflexion /cours qui concernait 25% du total des points du sujet a été enlevée, remplacée par des petites questions de cours insérées dans le corps du sujet. Le sujet n'introduisait pas de réelles nouveautés suite au changement de programme, hormis la question sur la blockchain.

Conseils pour la session 2021

Dans le contenu du rapport de session 2019, il avait été mentionné : « *les nouveaux thèmes comme l'importance de l'extra-financier et de la gouvernance dans le diagnostic, la montée en puissance des innovations financières et technologiques (blockchain, Fintechs, ICO, etc.), l'impact de la crise financière de 2008 avec un poids grandissant de la réglementation financière, l'évaluation des patrimoines avec l'immobilier, etc. sont autant de points majeurs à prendre en compte à partir de 2020* ». Ces nouveaux thèmes doivent absolument être connus par les candidats car à l'ère de la digitalisation de la finance et de la prise en compte de l'impact environnemental, il n'est plus envisageable d'en faire l'impasse ou d'en ignorer l'impact.

UE 3. Management et contrôle de gestion

Le sujet 2020 était conforme au programme avec l'intérêt d'être fondé sur l'étude du cas d'une forme d'entreprise contemporaine – une start-up – confrontée à une situation réelle – la gestion de la crise de la Covid-19 et ses impacts sur la stratégie et le management. Il était composé de deux dossiers. Le dossier 1 (diagnostic stratégique et préconisations stratégiques) était composé de trois sous-dossiers : le premier était un sujet de diagnostic stratégique ; le second concernait l'analyse des coûts, de la valeur et des tarifs des services de l'entreprise ; le troisième consistait en la formulation de préconisations stratégiques. Le dossier 2 (amélioration des processus et de leur pilotage) était composé de deux sous-dossiers : le premier portait sur l'amélioration des processus de l'entreprise ; le second concernait la construction d'un tableau de bord de pilotage des processus internes.

Le sujet était assez long avec notamment un nombre important de questions et d'annexes. Il visait ainsi à tester la capacité du candidat à bien gérer le temps de composition et, donc, de traitement des annexes. Le critère de bonne gestion du temps des analyses est devenu récurrent sur le sujet UE3, l'évolution du contrôle de gestion et du management l'imposant. Le sujet était similaire dans l'esprit à ceux des années antérieures.

Conseils pour la session 2021

Les thèmes contemporains du contrôle de gestion et du management comme l'importance de l'extra-financier, la montée en puissance des investissements immatériels et humains (compétences, organisation du travail, structure organisationnelle), la mise en œuvre stratégique et la gestion du

changement et des transformations, outre la maîtrise des calculs de coûts/performances fondamentaux, sont autant de points majeurs à continuer à prendre en compte. Également, la gestion de l'incertitude et des risques, la capacité à choisir une option la meilleure ou la moins mauvaise en termes de gestion parmi plusieurs possibles et à nourrir des décisions par des raisonnements fondés sur des hypothèses cohérentes et/ou des scénarios alternatifs, resteront privilégiés.

L'épreuve sera comme cette année plus axée sur une réflexion ancrée sur des cas réels et des méthodes d'analyse, d'innovation managériale et de changement organisationnel, que sur des calculs bruts et des définitions non contextualisées de théories des organisations. Les candidats à l'épreuve DSCG3, et le contexte de crise multidimensionnelle l'impose, doivent montrer une capacité de gestion de l'incertitude et d'aide à la décision dans un environnement déstabilisant car là réside l'attente des entreprises et des professionnels du contrôle de gestion.

UE 4. Comptabilité et audit

Le sujet se composait de deux dossiers principaux couvrant les 4 grandes parties du programme de cette UE : les restructurations, les normes internationales (nouveau du programme entrée en vigueur en 2020), les comptes de groupe et l'audit. Ces parties étaient regroupées dans deux dossiers :

- Un dossier sur 15 points abordant les comptes consolidés en référentiel IFRS, une opération d'apport partiel d'actif et le traitement d'une opération en IFRS ;
- Un dossier de 5 points relatif à l'audit. Ce dossier traitait notamment de la loi Pacte et de ses conséquences sur la mission du commissaire aux comptes.

Le niveau global des copies fait ressortir les faiblesses suivantes :

- Des difficultés à déterminer un périmètre de consolidation (participations circulaires...) et à déterminer le pourcentage d'intérêt des participations ne donnant pas le contrôle ;
- Une non-maîtrise des retraitements de consolidation ;
- Un manque de méthodologie pour appréhender les retraitements de consolidation : si la présentation sous la forme de tableau n'est pas obligatoire, elle est très recommandée car elle permet de mieux appréhender l'écriture à comptabiliser. D'une manière générale, il est rappelé que tous les calculs doivent être détaillés et justifiés ;
- Une non-maîtrise des écritures comptables en matière de restructuration ;
- Une méconnaissance des nouveautés du programme que ce soit en audit (loi Pacte) ou en IFRS. C'est ainsi que la partie IFRS, nouveauté au programme 2020 a été très peu traitée. Pour autant, le rapport du jury pour la session 2019 soulignait le fait que pour la session de 2020, « les IFRS constituent une rubrique à part entière. [...] Les candidats devront notamment maîtriser la traduction comptable d'opérations en référentiel IFRS. »

Conseils pour la session 2021

Cette épreuve apparaît globalement comme insuffisamment préparée par les candidats qui n'ont souvent qu'une connaissance trop approximative du programme. Il y a un écart de niveau important entre le DCG et le DSCG en matière comptable, avec des problématiques et des référentiels comptables complètement nouveaux (CRC 99-02 et IFRS) qu'il importe de maîtriser.

Il semble que les candidats aient toujours autant de mal à traiter dans le temps imparti les dossiers. Appréhender les calculs avec méthode (tout particulièrement en consolidation) peut faire gagner un temps précieux. Il peut être aussi opportun pour les candidats de commencer par les dossiers qu'ils maîtrisent le mieux. Enfin, il est de peu d'utilité d'apprendre par cœur des schémas d'écritures, il faut comprendre la logique des retraitements demandés.

UE 5. Management des systèmes d'information

En cohérence avec la nouvelle maquette, cette épreuve 2020 était différente sur la forme et sur le fond. Elle montre une tendance qui devrait être celle des épreuves à venir c'est-à-dire une mise en contexte du candidat et sa confrontation à des problématiques et à des décisions liées au management des systèmes d'information en cabinet et/ou en organisation. Sur la forme, il n'y avait pas de dossiers abordant une thématique principale mais une vingtaine de questions notées de 0,5 points à 2 points avec une majorité de question à 1 point qui abordaient les premières semaines de la vie professionnelle d'un collaborateur en cabinet d'expertise comptable. Cette étude de cas s'attaquait en première partie d'épreuve, à des problématiques liées à la sécurité interne et externe du SI du cabinet, au rôle et missions du DPO en cabinet, au déploiement du RGPD au sein du cabinet et en clientèle, à la gestion des données personnelle puis, plus largement en seconde partie d'épreuve, à l'accompagnement et à l'information des personnels du cabinet suite à la migration vers un nouveau système d'information plus intégré et plus homogène – un ERP/PGI en mode SaaS – que l'ancien système qui était organisé autour de 3 silos applicatifs quasi étanches.

Cette répartition, cette diversité et cette fragmentation des questions demandait au candidat de bien répartir ses efforts, sa réflexion et de n'en privilégier aucune.

Sur le fond, le candidat devait se placer en situation au sein du cabinet CECL20 et aborder les questions de sécurité, de données et d'intégration du SI de façon suffisamment claire et pédagogique pour les restituer à ses propres collègues et supérieurs hiérarchiques au sein du cabinet. Les 20 questions demandaient au candidat de connaître quelques informations réglementaires, des exemples de bonnes pratiques liées à la protection des données et des systèmes, du vocabulaire et des concepts liés au déploiement des ERP/PGI et à l'externalisation des SI en mode *cloud computing* ainsi que des aptitudes rédactionnelles et communicationnelles (questionnement des collaborateurs et supérieurs pour collecter et analyser des données sur leurs pratiques au sein du cabinet).

Cette épreuve 2020 est en cohérence avec son titre (MSI), les nouveaux programmes entrés en vigueur à la session 2020 et l'environnement de travail actuel des métiers du chiffre qui est largement impacté par la crise sanitaire (télétravail, partage de fichiers, connexion distante, sécurité et continuité de service, externalisation et informatique en nuage, contractualisation des prestataires et fournisseurs, etc.) c'est-à-dire plus centrée sur la réalité du management d'un système d'information (celui du cabinet CECL20) plutôt que sur la conception ex nihilo et l'implémentation de technologies et systèmes.

Conseils pour la session 2021

L'épreuve pour la prochaine session sera organisée selon un format similaire à celui de cette année. Il est rappelé que tous les points abordés dans le programme sont importants. S'ils figurent dans le programme c'est qu'ils ont un intérêt majeur dans le cadre professionnel.

UE 6. Epreuve orale d'économie partiellement en anglais

Globalement cette nouvelle épreuve donne plutôt satisfaction avec une bonne préparation des candidats qui cernent mieux les attendus de l'épreuve. Les sujets ont été adaptés au niveau B2 attendu de l'épreuve sur les domaines définis par le programme mais sans rentrer dans une technicité excessive au regard du niveau B2 ciblé.

Conseils pour la session 2021

Quelques conseils peuvent être faits à l'attention des candidats qui devraient cibler leurs entraînements sur les activités langagières et, notamment, l'expression orale en continu et en interaction (en prenant en compte la compétence phonologique) outre la compréhension écrite.

Par ailleurs, beaucoup de candidats ont des difficultés à utiliser les auxiliaires modaux (she can to do / we must to listen / she doesn't can to do it...) et les structures infinitives (avec négation). Enfin, ils sont encouragés à mieux maîtriser le vocabulaire spécifique courant de l'anglais des affaires.

Enfin, les candidats sont encouragés à mieux maîtriser le vocabulaire spécifique courant de l'anglais des affaires. Les candidats peuvent être interrogés sur des faits issus de l'actualité. A cette fin, lire régulièrement la presse anglo-saxonne ou écouter les nouvelles sur des chaînes de télévision ou de radio variées (BBC, BBC Wolrd, CNN, ABC...) peuvent être un bon moyen pour assimiler le vocabulaire de l'anglais des affaires, mais également renforcer la connaissance de l'actualité du monde anglo-saxon, et des cultures concernées.

UE 7. Epreuve orale relations professionnelles

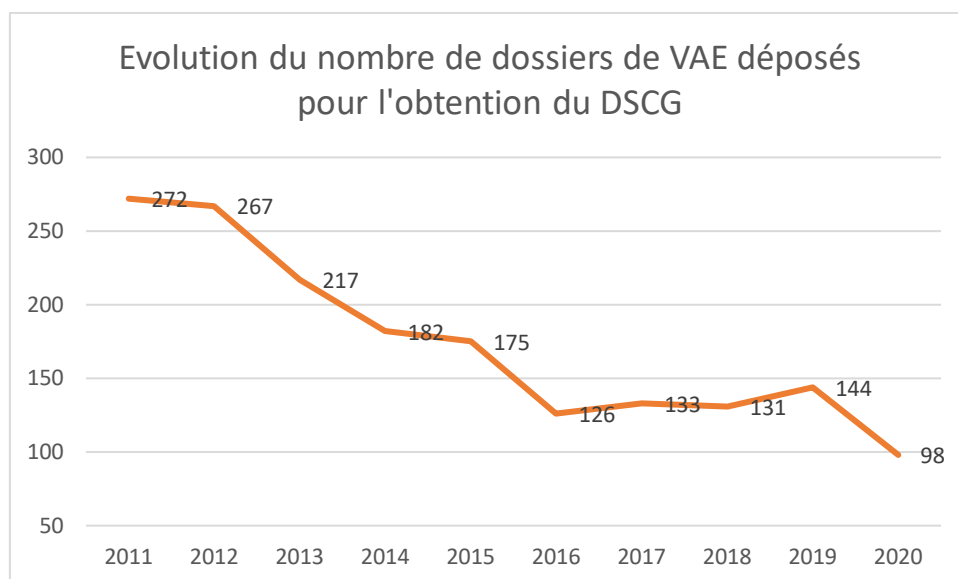
Il est rappelé aux candidats que cette épreuve s'appuie sur un mémoire de niveau master et non un rapport de stage. Le mémoire ne peut donc pas être uniquement le descriptif des activités réalisées ou d'un point étudié lors du stage. Les jurys ont également constaté que le niveau de français de certains candidats était faible (syntaxe, accords grammaticaux, orthographe). Cela est d'autant moins acceptable que le mémoire peut faire l'objet d'une relecture.

Le mémoire doit permettre au jury d'apprécier la capacité du candidat à définir une problématique de gestion spécifique, à utiliser les références théoriques et conceptuelles appropriées et à mettre en œuvre une démarche méthodologique pertinente. Or, les jurys ont relevé la quasi-absence ou un manque de problématique, et que les démonstrations (quand elles existent) étaient lacunaires. Les candidats manquent également d'analyse et de recul par rapport au sujet. Ainsi, un nombre trop important de mémoires s'assimile plus à des rapports théoriques qu'à des réflexions sur des pratiques professionnelles. Il est à noter que le mémoire doit porter sur les pratiques en vigueur en France ou comparer les pratiques entre plusieurs pays. En revanche, un mémoire ne faisant référence qu'au droit marocain par exemple n'est pas recevable en tant que tel.

Enfin, il est important que le candidat cite correctement ses sources (bibliographie) et identifie clairement dans le mémoire les parties qui seraient issues de ces sources. Il est rappelé que le jury national sanctionne systématiquement le plagiat par une annulation de la session en cours et jusqu'à cinq ans d'interdiction de se présenter aux examens du DSCG.

6. Retour sur la VAE du DSCG

Après 4 sessions où le nombre de dossiers était relativement stable, en 2020 on assiste à une chute importante du nombre de dossiers déposés sans doute expliquée par la crise de la COVID-19.



Les décisions, après examen des dossiers par les jurys académiques et le jury national, sont données dans le tableau ci-après. Parmi les dossiers déposés, 36% valident a minima une UE et 17% obtiennent le diplôme par la voie de la VAE.

	Nombre	%
Validation totale des UE du DSCG demandées	17	17%
Validation partielle des UE du DSCG	35	36%
Aucune validation d'UE	45	46%
Absent	1	1%
Total	98	100%

D'une manière générale, on note une augmentation qualitative des dossiers de VAE déposés par les candidats en termes de présentation et d'argumentation, même si certains dossiers restent encore très perfectibles. A cette fin, l'analyse des dossiers de VAE et en particulier des livrets 2 fait ressortir des points d'amélioration qui sont listés ci-après :

La description des expériences professionnelles et la validation des compétences professionnelles

- Il est demandé aux candidats de documenter les expériences professionnelles leur permettant de valider les compétences comprises dans les UE demandées dans le cadre de la VAE. Un livret 2 non documenté (feuilles de compétences Excel non remplies et/ou absence de commentaires du candidat sur les UE ou commentaires trop succincts) ne permettent pas de valider les UE. De même, **seules les expériences professionnelles en lien avec les compétences visées par le référentiel doivent être décrites** ;
- Cette documentation ne doit pas se traduire par une inflation démesurée du nombre de pages du dossier qui en toute logique pourrait se **limiter à une centaine de pages pour la description des compétences** (grilles et commentaires à la suite de chacune des grilles). La production de livrets excédent 1 000 pages (deux livrets à 1 200 pages et un livret à plus de 1 500 pages

montrent le peu de capacité à choisir avec soin les expériences probantes et à les présenter de manière concise) ;

- Le candidat ne peut pas se retrancher derrière le secret professionnel pour ne pas exposer ses expériences professionnelles à l'appui des compétences demandées. De même, un candidat qui n'a pas eu le temps de documenter son dossier n'a pas à indiquer qu'il a une activité professionnelle trop intense pour pouvoir remplir son dossier de VAE, il peut très bien se présenter à la session suivante pour avoir tout le temps de remplir un dossier de qualité ;
- Les UE du DSCG constituant chacune un bloc de compétences, il n'est pas possible de faire des compensations entre ces blocs de compétences.
- Un candidat ayant des expériences professionnelles exclusivement auprès de sociétés non soumises au droit français ne peut prétendre à la validation de l'UE1 supposant des acquis professionnels spécifiques au droit français ;
- Si les pratiques professionnelles (dossiers traités ou périmètre d'activités du candidat) n'évoluent pas de manière significative d'une année sur l'autre, il est préférable que le candidat s'oriente vers les épreuves ponctuelles du DSCG au lieu de présenter une demande de validation au titre de la VAE qui lui sera refusée. En revanche, **si les pratiques professionnelles ont évolué, le candidat mettra en avant dans le livret 2 les dossiers nouveaux qui lui permettent de demander un nouvel examen de son dossier par le jury pour une même UE.**

La prise en compte des formations et diplômes

- Le candidat ne peut pas se prévaloir de ses diplômes (de l'INTEC ou autres) ou de VES obtenues sur des diplômes ou de formations suivies pour pallier une absence d'expérience professionnelle sur un domaine de compétence. Ces formations doivent lui permettre de se présenter aux épreuves ponctuelles du DSCG ;
- Un candidat ne peut pas demander la validation d'une UE du DSCG au motif qu'il aurait suivi les cours et validé des UE du DCG sur des thématiques proches : le niveau de maîtrise et d'expertise associées sont différents ;
- Spécifiquement pour l'UE6 il est demandé au candidat de démontrer que son expérience professionnelle lui permet de valider les compétences linguistiques requises par cette UE (pratique de l'anglais des affaires dans le cadre professionnel) : les voyages d'agrément à l'étranger ne sont pas considérés comme étant une expérience professionnelle permettant de valider l'UE6.

L'oral

- L'oral permet de conforter le dossier écrit (degré de maîtrise des compétences professionnelles du candidat) et non de suppléer une carence d'explication du livret 2, d'où l'importance de bien préparer et documenter en amont le livret 2 ;
- Si un candidat convoqué par le jury de VAE est absent le jour de l'entretien, il ne pourra pas se voir délivrer la ou les UE demandée(s).

Enfin, il est précisé que le jury national examine les livrets sous leur format numérique. Il est donc préférable de fournir les fichiers sources (Word, Excel ou PDF) et de s'assurer de l'intégrité du support. Si malgré tout le candidat venait à scanner son dossier papier il est demandé :

- De ne pas faire un scan page par page des documents qui rend la lecture fastidieuse (nécessité d'ouvrir chaque fichier) !

- De s'assurer que les pages sont présentées dans le même sens (les scans de documents présentés une page sur deux à l'envers impliquent de faire des rotations de pages rendant la lecture fastidieuse) ;
- Enfin, il est demandé au candidat de s'assurer de la lisibilité des scans fournis.

Paris, le 18 décembre 2020,

Evelyne Lande
Présidente du jury du DSCG

ANNEXES

- Liste des admis au DSCG par rectorat – Epreuves ponctuelles
- Liste des admis au DSCG par rectorat – dispositif VAE

Liste des admis au DSCG (épreuves ponctuelles) par académie

Les candidats diplômables sont ceux qui se sont inscrits à toutes les UE sur la session en cours ou ont acquis certaines UE au cours des années précédentes et se sont présentées aux UE manquantes sur la session en cours. Le pourcentage des admis est calculé en fonction du nombre de candidats possiblement diplômables au cours de la session. Sur les précédents rapports du jury, le nombre de candidats diplômables n'était pas connu et le pourcentage de réussite était calculé sur le nombre de candidats inscrits.

Académies	Nb de candidat inscrits	Nb de candidats diplômables	Nombre Admis Epreuves ponctuelles	En %
Aix-Marseille*	678	271	142	52,40%
Amiens	174	59	24	40,68%
Orléans-Tours	265	112	67	59,82%
Besançon	127	37	22	59,46%
Bordeaux*	768	278	114	41,01%
Caen	142	75	24	32,00%
Clermont-Ferrand	172	85	41	48,24%
Corse	54	19	5	26,32%
Dijon	155	74	34	45,95%
Grenoble	400	159	78	49,06%
Guadeloupe	76	26	5	19,23%
Guyane	9	2	0	0,00%
Martinique	45	15	4	26,67%
La Réunion	137	51	25	49,02%
Lille	612	295	140	47,46%
Limoges	99	53	24	45,28%
Lyon	841	397	206	51,89%
Montpellier	408	189	85	44,97%
Nancy-Metz	325	132	64	48,48%
Nantes	1006	378	166	43,92%
Nice	297	128	69	53,91%
Poitiers	158	72	32	44,44%
Reims	132	58	29	50,00%
Rennes*	834	321	140	43,61%
Rouen	162	65	26	40,00%
Strasbourg	404	140	84	60,00%
Toulouse	511	213	105	49,30%
PCV	5525	1899	834	43,92%
TOTAUX	14516	5603	2589	46,21%

* Centres regroupant les étudiants composants à l'étranger.

Liste des admis au DSCG (dispositif VAE) par académie

Académies gestionnaires	Nombre de candidats inscrits (dispositif VAE)	Nombre de candidats auditionnés (dispositif VAE)	Nb candidats admis au DSCG	Nb candidats validant au moins une UE	Nb candidats ne validant aucune UE
Aix-Marseille	1	1	0	1	0
Amiens	0	0	0	0	0
Besançon	0	0	0	0	0
Bordeaux	9	9	2	4	3
Caen	0	0	0	0	0
Clermont-Ferrand	0	0	0	0	0
Corse	2	2	0	1	1
Créteil	8	7	0	1	6
Dijon	0	0	0	0	0
Grenoble	1	1	0	0	1
Guadeloupe	1	1	0	0	1
Guyane	0	0	0	0	0
La Réunion	0	0	0	0	0
Lille	3	3	2	0	1
Limoges	0	0	0	0	0
Lyon	8	8	2	1	5
Martinique	1	1	1	0	0
Montpellier	1	1	0	1	0
Nancy-Metz	0	0	0	0	0
Nantes	3	3	1	1	1
Nice	2	2	1	0	1
Orléans-Tours	1	1	0	0	1
Paris	15	15	3	6	6
Poitiers	0	0	0	0	0
Reims	0	0	0	0	0
Rennes	15	15	2	8	5
Rouen	1	1	0	0	1
Strasbourg	0	0	0	0	0
Toulouse	2	2	0	2	0
Versailles	24	24	3	9	12
TOTAL	98	97	17	35	45
%	100%	98,98%	17,35%	35,71%	45,92%